

Instruction n° 2011-I-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 juin 2019

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2019.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	35 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	35 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	35 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	35 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	24 623 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	10 378 M €
TOTAL	35 001 M €

Les prêts garantis par une caution sont cautionnés soit par Crédit Logement, soit par CM-CIC Caution Habitat SA, filiale de la BFCM.

Types de caution	Encours
Crédit Logement	10 285 M €
CM-CIC Caution Habitat SA	93 M €
TOTAL	10 378 M €

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	17 561 M €	7 664 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	7 062 M €	2 714 M €
TOTAL	24 623 M €	10 378 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1994	0 M €	1	0 M €	0
1996	0 M €	4	0 M €	0
1997	0 M €	25	0 M €	0
1998	1 M €	73	0 M €	0
1999	6 M €	643	0 M €	11
2000	23 M €	1 470	0 M €	13
2001	36 M €	1 602	0 M €	24
2002	70 M €	2 540	2 M €	89
2003	168 M €	4 860	13 M €	482
2004	362 M €	8 868	57 M €	1 960
2005	764 M €	15 319	166 M €	4 543
2006	1 077 M €	18 408	245 M €	5 263
2007	1 092 M €	17 506	221 M €	4 202
2008	684 M €	11 474	121 M €	2 474
2009	794 M €	11 903	231 M €	4 101
2010	1 503 M €	21 381	711 M €	11 981
2011	1 190 M €	16 000	463 M €	7 863
2012	1 078 M €	13 632	348 M €	5 117
2013	2 043 M €	22 298	1 012 M €	12 193
2014	1 990 M €	20 169	718 M €	8 349
2015	3 804 M €	32 075	2 157 M €	20 291
2016	3 358 M €	26 821	1 616 M €	14 614
2017	2 983 M €	22 216	1 393 M €	11 832
2018	1 470 M €	10 083	758 M €	6 152
2019	127 M €	816	146 M €	1 226
TOTAL	24 623 M €	280 187	10 378 M €	122 780

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	5 M €	1 007	2 M €	567
1	73 M €	8 207	42 M €	4 683
2	157 M €	9 475	92 M €	5 363
3	253 M €	10 289	137 M €	5 323
4	376 M €	11 774	197 M €	5 802
5	498 M €	13 005	235 M €	5 671
6	707 M €	15 382	388 M €	7 719
7	812 M €	15 295	406 M €	7 197
8	950 M €	15 275	464 M €	7 043
9	1 038 M €	14 959	490 M €	6 695
10	1 098 M €	14 327	491 M €	5 966
11	1 432 M €	16 263	657 M €	7 245
12	1 562 M €	16 567	708 M €	7 271
13	1 639 M €	16 066	707 M €	6 773
14	1 528 M €	13 827	600 M €	5 450
15	1 291 M €	10 977	508 M €	4 270
16	1 848 M €	14 592	804 M €	6 222
17	1 976 M €	14 616	820 M €	6 071
18	1 917 M €	13 245	821 M €	5 652
19	1 322 M €	8 998	521 M €	3 603
20	734 M €	5 079	279 M €	1 901
21	768 M €	5 130	202 M €	1 373
22	877 M €	5 663	230 M €	1 485
23	926 M €	5 563	257 M €	1 593
24	638 M €	3 550	233 M €	1 342
25	146 M €	764	83 M €	476
26	18 M €	108	2 M €	11
27	14 M €	78	1 M €	4
28	12 M €	70	1 M €	5
29	7 M €	32	0 M €	2
30	1 M €	4	0 M €	2
TOTAL	24 623 M €	280 187	10 378 M €	122 780

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les organismes de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution sont Crédit Logement et CM-CIC Caution Habitat SA.

Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Les prêts garantis par Crédit Logement inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

CM-CIC Caution Habitat SA, filiale de la BFCM, est notée A+ par Fitch Rating. Les prêts garantis par CM-CIC Caution Habitat SA inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 80% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2019, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 278 254 208 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 278 254 208 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pre-maturity Test : 0 euros au 30 juin 2019

V- Remboursements anticipés

Les taux de remboursements anticipés retenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH sont ceux déterminés par la Gestion Actif Passif (ALM Groupe). La méthodologie en place distingue les rachats structurels (indépendant des conditions de marchés) des rachats conjoncturels (fonction de l'évolution des taux d'intérêts). La modélisation utilisée au niveau confédéral tient compte des caractéristiques de l'ensemble des contrats de crédits accordés et du scénario de taux TEC 15 retenu au niveau du scénario budgétaire du Groupe. Ce taux de rendement des emprunts d'État à 15 ans pris en compte avec application d'un délai de 6 mois constitue l'indice le mieux corrélé avec ce retard.

Il en résulte une matrice de taux exprimés en annuel glissant qui se présente de la manière suivante au 30 juin 2019 :

Année 1	8,10%
Année 2	7,15%
Année 3	6,39%
Année 4	5,91%
Année 5	5,71%
Année 6	5,62%
Année 7	5,53%
Année 8	5,48%
Année 9	5,40%
Année 10	5,33%

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 30 juin 2019, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 2 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 95 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du *Pre-Maturity Test*. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/06/2019, il n'y a pas de montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.